COMMUNIQUÉ DE PRESSE

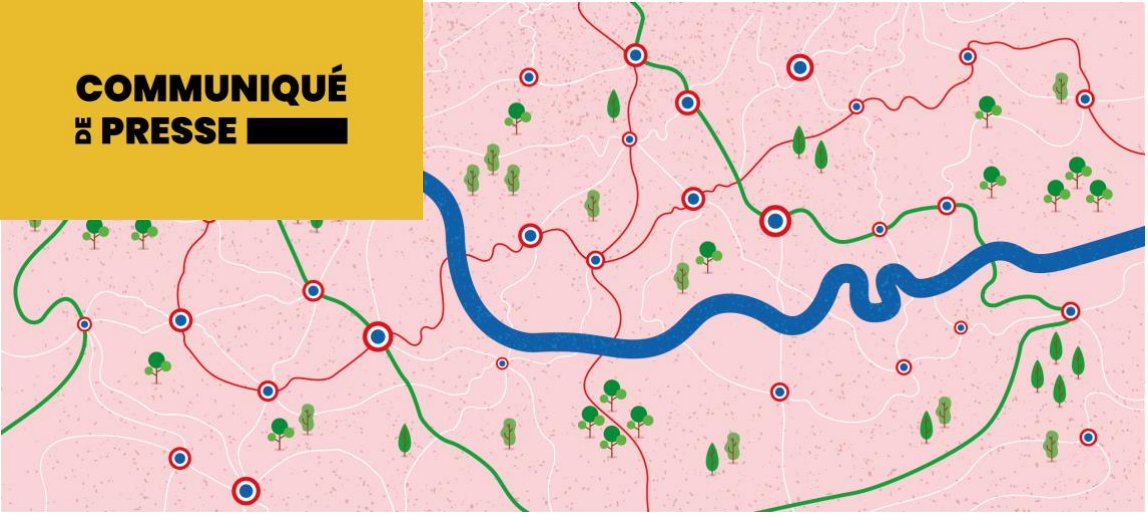

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Des maires au service des maires

Lyon, le 15 octobre 2026

PLF 2027
Pour l'AMRF, la correction des inégalités territoriales doit être au cœur du budget

L'Association des maires ruraux de France partage une grande partie des préoccupations exprimées hier dans un communiqué commun par les associations nationales d'élus réunies à l'initiative du président du Comité des finances locales (CFL) à propos du Projet de loi de finances pour 2027. Elle ne peut toutefois s'associer en l'état à cette déclaration commune, qui ne distingue pas suffisamment les effets des différentes mesures selon les collectivités et les territoires.

Les communes rurales, comme l'ensemble des collectivités territoriales, sont pleinement conscientes de la nécessité de participer au redressement des finances publiques. Elles savent mieux que quiconque ce que signifient la responsabilité budgétaire, la maîtrise de la dépense publique et la gestion rigoureuse des deniers publics.

Comme d'autres associations d'élus, l'AMRF s'inquiète notamment de la hausse unilatérale des cotisations à la CNRACL, de la remise en cause du principe du FCTVA, dont les modalités de restriction apparaissent déconnectées des réalités de l'investissement local, ainsi que des conséquences que ces mesures pourraient avoir sur les capacités d'action des communes rurales.

Le principal point de divergence porte, en revanche, sur l'analyse de la Contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB). L'AMRF ne souhaite pas que la contestation légitime de certaines mesures du PLF conduise à rejeter indistinctement ce mécanisme, qui introduit un principe de progressivité dans la participation des collectivités à l'effort national.

Le fait qu'une large part des communes rurales représentées par l'AMRF en soit préservée traduit la nécessité de mieux tenir compte des capacités financières réelles des collectivités dans la répartition de l'effort de redressement des comptes publics, avec la participation accrue des collectivités disposant des ressources les plus importantes.

La solidarité entre collectivités ne peut consister à préserver à l'identique des équilibres qui restent profondément inégaux. Elle suppose au contraire que l'effort demandé, comme les ressources attribuées, prenne davantage en compte les écarts de richesse, mais aussi les charges et les contraintes propres à chaque territoire.

La priorité des maires ruraux de France demeure la correction des inégalités territoriales qui pénalisent encore trop souvent les communes rurales. L'enjeu de ce PLF ne peut donc être seulement de préserver les équilibres existants, mais d'engager également une réflexion de fond sur une meilleure répartition des ressources publiques entre les territoires.

302 rue Garibaldi - 69007 Lyon
04 37 43 39 80 amrf@amrf.fr
www.amrf.fr

Ma commune est utile
MAIRES RURAUX DE FRANCE
www.amrf.fr

L'AMRF s'est ainsi fortement mobilisée afin d'obtenir la création d'un fonds de 50 millions d'euros consacré aux biens communs, une avancée inédite prenant davantage en compte les spécificités des territoires ruraux et notamment les charges liées à leur superficie, à leur patrimoine naturel et aux services rendus à l'ensemble de la Nation.

Cette reconnaissance constitue un signal important pour des communes qui assument des responsabilités croissantes en matière de préservation des ressources, de gestion des espaces naturels, de cohésion sociale et de maintien des services de proximité.

Pour l'AMRF, le débat budgétaire doit désormais permettre d'aller plus loin. C'est pourquoi nous regrettons que la déclaration commune ne saisisse pas davantage l'occasion d'ouvrir le chantier d'une réforme plus ambitieuse des mécanismes de solidarité territoriale et de la dotation globale de fonctionnement, afin de mieux prendre en compte les réalités des communes rurales.

Les maires ruraux continueront, dans un esprit de dialogue et de responsabilité, à porter une ligne de responsabilité budgétaire et de justice territoriale, en promouvant une répartition plus juste des moyens publics au service de l'équilibre des territoires.

Michel Fournier,
Ancien ministre
Président de l'Association des maires ruraux de France
Maire de Les Voivres (88)

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :
Association des Maires Ruraux de France // presse@amrf.fr
Julien Thibert – Directeur général adjoint // 06 60 89 80 80
Pierre-Marie Georges – Responsable stratégie et médias // 07 88 70 99 75